



FRANCE DRESSAGE

RÈGLEMENT LABEL 2021

Période de validité : du 01/01/2021 au 31/12/2021

FRANCE DRESSAGE est une association qui a pour objet de :

- *Promouvoir et développer l'élevage en France de chevaux et de poneys de sport destinés à la discipline du dressage*
- *Fédérer l'ensemble des acteurs socio-professionnels de la filière Jeunes Chevaux de Dressage (éleveurs, cavaliers, juges, propriétaires), afin de défendre leurs intérêts auprès du Ministère de l'Agriculture, de l'IFCE, au sein des organismes représentatifs et de toutes instances concernées par l'élevage du cheval de Dressage.*

(Extrait des statuts de France Dressage)

Ses actions consisteront à :

- Faire toutes propositions de nature à améliorer la réglementation en matière de sélection d'élevage et de concours de jeunes chevaux/poneys.
- Organiser directement ou indirectement toutes manifestations de promotion ou de communication.
- Apporter aux éleveurs un service de conseil et de formation.
- Participer au développement d'actions visant pour les éleveurs à commercialiser leurs produits.

I - Dispositions générales des épreuves d'élevage

Les épreuves d'élevage organisées par France Dressage ont plusieurs objectifs :

- Sélectionner des chevaux et poneys sur des critères spécifiques pour la discipline du dressage de compétition
- Mettre en valeur les meilleurs sujets
- Attribuer des labels aux meilleurs reproducteurs mâles et femelles
- Promouvoir l'élevage des chevaux et poneys de dressage nés en France

II - Labellisation des poulinières

La labellisation FRANCE DRESSAGE concerne les juments ou les ponettes inscrites dans un stud-book reconnu par l'Union européenne, ou OC avec des origines connues jusqu'à la 3ème génération minimum.

Le LABEL FRANCE DRESSAGE est attribué aux juments ou ponettes présentant des critères de modèles et allures, et/ou présentant des aptitudes sportives, en vue de la production de chevaux de sport dans la discipline de dressage.

L'obtention du LABEL FRANCE DRESSAGE permet à une poulinière de devenir facteur de Selle Français (SF), ou facteur du Cheval de Dressage Français (CDF).

Toutes les démarches concernant les approbations à reproduire au SF ou au CDF, doivent être faites directement auprès des studs-books concernés.

Les foals issus d'un ou deux parents labellisés sont qualifiés d'office pour les championnats de France des foals. Pour les foals issus d'un seul parent labellisé, il est conseillé aux éleveurs de les présenter à un juge France Dressage, pour avoir son avis, avant de les présenter aux Championnats de France.

1. Obtention du LABEL DRESSAGE par présentation des poulinières :

1.1 **Dans le cadre des concours organisés par France Dressage**, dans lesquels au moins un juge France Dressage est présent :

L'engagement doit être effectué sur www.shf-concours.com. Le droit d'engagement est de 50€.

Le calendrier des concours est établi au fur et à mesure que les organisateurs fournissent leurs dates et il est disponible sur le site www.france-dressage.org. FRANCE DRESSAGE se réserve le droit d'annuler ces concours en cas de nombre insuffisant de participants.

1.2 Dans le cadre d'une demande de labellisation par le déplacement d'un juge chez un éleveur :

Le bulletin d'engagement spécifique est disponible sur le site www.france-dressage.org. Le droit d'engagement est de 50 € par jument ou ponette présentée.

Il est à envoyer par mail à FRANCE DRESSAGE, au secrétariat 10 jours avant le déplacement du juge. A réception de ce bulletin, un devis des frais de déplacement du juge est adressé à l'éleveur, qui devra l'accepter par mail avant le jour de la présentation et à acquitter par virement directement au juge.

1.3 Déroulement de la présentation :

Pour toutes les juments ou ponettes, la présentation se déroule obligatoirement de la manière suivante :

- Examen en main à l'arrêt : modèle et aplombs
- Examen au pas et au trot en ligne et en triangle ou en liberté
- Examen du galop en liberté, si cela est possible.

Les critères de jugement des poulinières insistent sur la locomotion, l'orientation générale qui doit être en adéquation avec les critères pour la discipline du Dressage.

Dans le jugement final sera pris en compte la production de la poulinière (les performances des produits, poulain sous la mère).

Le jugement sera effectué selon la grille de notation de FRANCE DRESSAGE et un double du protocole de la ou des juments labellisées devra être adressé à FRANCE DRESSAGE.

2. Obtention du LABEL FRANCE DRESSAGE sur dossier :

Les juments ou ponettes répondant à l'un des critères suivant minimum peuvent prétendre à l'obtention du LABEL FRANCE DRESSAGE

- Les juments de 2 et 3 ans, présentées lors de la finale nationale de France Dressage, et primées « Elite » « Excellent » ou « Très bon », pourront obtenir le LABEL FRANCE DRESSAGE.
- Les juments de 4, 5 et 6 ans, présentées au Championnat de France de Dressage des jeunes chevaux, et primées « Elite » ou « Excellent » à la finale, pourront obtenir le LABEL FRANCE DRESSAGE.
- Les juments ayant obtenu un indice de Dressage (IDR ou IPD) lors de leur carrière sportive supérieur ou égal à 120, pourront obtenir le LABEL FRANCE DRESSAGE.
- Les poulinières ayant eu **deux** produits primés « Excellent » lors d'une finale nationale de Dressage ou ayant obtenu des indices de Dressage supérieurs ou égaux à 120 pourront obtenir le LABEL FRANCE DRESSAGE.

La demande est à faire au secrétariat de FRANCE DRESSAGE. Le dossier sera examiné et, après vérification des documents demandés (photocopie du livret, de la carte de propriétaire, du protocole, des attestations d'indice notamment), le Label pourra être attribué.

Les frais de demande d'obtention du LABEL DRESSAGE sur dossier sont de 50 €, le règlement est à joindre à la demande.

Dans tous les cas, pour qu'une poulinière puisse être labellisée, les propriétaires devront être membres de France Dressage et à jour de leur cotisation.

La mention « Labellisée Dressage » sera matérialisée par un certificat délivré au propriétaire de la jument. Cette certification est définitive.

III. Labellisation des Étalons

Le LABEL DRESSAGE est attribué aux étalons, de 3 ans et plus, présentant des critères de modèles et allures, et/ou présentant des aptitudes sportives, et jugés améliorateurs de la production de chevaux et de poneys de sport en France pour la discipline de Dressage.

L'obtention du LABEL ETALON DRESSAGE se fera obligatoirement par une présentation des étalons à un jury France Dressage.

Les mâles de 3 ans et plus, sont évalués au modèle, aux allures montés, par un jury France Dressage, dans le cadre d'épreuves Label Etalon organisées par France Dressage.

Ces épreuves Label Etalon font l'objet d'un calendrier spécifique disponible sur le site www.france-dressage.org.

L'engagement aux épreuves LABEL ETALON doit être effectué sur www.shf-concours.com. France DRESSAGE se réserve le droit d'annuler ces épreuves en cas de nombre insuffisant de participants (minimum 3).

L'engagement doit être effectué sur www.shf-concours.com. Le droit d'engagement est de 50€. La photocopie du livret et de la carte de propriétaire est à envoyer au secrétariat de France Dressage au plus tard avant la date de clôture des engagements.

À l'issue des épreuves, une commission France Dressage se réunit et émet un avis. Au plus tard dans le mois qui suit l'épreuve.

Si l'avis de la commission est FAVORABLE, les frais d'obtention du LABEL ETALON DRESSAGE, sont de 250 €. La validation du LABEL ETALON DRESSAGE est effective après que le chèque de règlement ait été encaissé par France Dressage.

Les foals, issus de un ou deux parents labellisés, sont qualifiés d'office pour les championnats de France des foals. Pour les foals issus d'un seul parent labellisé, il est conseillé aux éleveurs de les présenter à un juge France Dressage afin d'avoir son avis, avant de les présenter aux championnats de France.

Pour qu'un étalon puisse être labellisé, les propriétaires devront être membres de France Dressage et à jour de leur cotisation.

IV. Dispositions générales

- Le Président du jury reste souverain pour prendre toute décision, y compris l'exclusion pendant le concours en cas d'attitudes déplacées du propriétaire, cavalier, présentateurs ou autres.
- Pour le concours National, les chevaux et poneys seront présentés par des personnes en **tenue blanche** (chemise, pantalon), ou polo France Dressage (à vendre au secrétariat de la Grande Semaine) et pantalon blanc. Sur tous les autres concours une tenue correcte est exigée.
- Les personnes qui présentent les chevaux et poneys seront au nombre de 2 maximum.
- Sur tous les concours les poneys pourront être toisés.
- Les propriétaires ou leurs représentants doivent veiller à ce que leurs assurances personnelles soient en cours de validité. Les chevaux et le matériel des concurrents restent sous leur garde et leur responsabilité pendant toute la durée de la manifestation.

Épreuves montées :

Les cavaliers devront avoir une licence FFE pratiquant à jour. Le cavalier devra être en tenue de concours ou en tenue d'équitation avec bombe ou casque de protection obligatoire.

Les chevaux et les poneys devront être présentés en filet simple, le port d'éperons est autorisé. Les muserolles devront être raisonnablement ajustées, le commissaire au paddock vérifiera. La cravache est autorisée et ne devra pas excéder une longueur de 110 cm.

Pour la présentation des étalons montés, les guêtres ou bandes blanches sont autorisées.

Les réservations de boxes seront à faire directement auprès de l'organisateur et suffisamment à l'avance pour pouvoir être honorées.

L'organisateur et le président du jury se réservent le droit d'apporter au présent règlement toutes modifications rendues nécessaires pour la bonne organisation et le bon déroulement du concours du fait de circonstances imprévues.

* * *